



**COMMUNE DE BAGNOLS**  
**Compte-rendu du conseil municipal**  
**25 novembre 2021**

Date de convocation et d'affichage : 21 novembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

**Membres présents à la séance :**

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Patrick LEGRAIN, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

**Membres absents excusés** : Richard BÉGHIN a donné pouvoir à Bastien CARRON, Joëlle PERRELLE a donné pouvoir à Jean-François FADY

**Absent :**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2021
2. Présentation des décisions prises par le maire par arrêté ou délégation depuis le 14 octobre 2021
3. Demandes de subventions des associations
4. Chèques loisirs bagnolais
5. Délibération d'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU
6. Délibération approuvant la présentation du RPQS AC/ANC 2020 du SAVA
7. DGF 2022 : recensement voirie communale nouveau kilométrage pour année 2022
8. Décision modificative n°4
9. Informations des commissions
10. Informations et questions diverses

Le maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour statuer sur une aide sociale pour une famille bagnolaise. Le conseil municipal donne son accord. Le point est ajouté à l'ordre du jour.

Les compte-rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2021 ont été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Ils sont validés.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### Arrêtés du maire

- Arrêté 2021067 Non-opposition - DP 069 017 21 00024 Marche
- Arrêté 2021068 Non-opposition - DP 069 017 21 00026 Large
- Arrêté 2021069 Arrêté circulation interdite rue de la Pompe le 23 10 2021
- Arrêté 2021070 Déploiement fibre optique servitude de passage du câble en façade
- Arrêté 2021071 Opposition - DP 069 017 21 00020 Perier
- Arrêté 2021072 Autorisation annuelle SOBECA travaux pour le compte du SYDER
- Arrêté 2021073 Non-opposition - DP 069 017 21 00025 Lopez
- Arrêté 2021074 Opposition - DP 069 017 21 00019 Arricot

### Décisions prises par le maire par délégation

- Tarifs et modalités de la location des salles communales :

Salle des Deux Joseph			
	1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Caution
Habitants commune	300 euros	400 euros	1000 euros
Habitants hors commune	800 euros	900 euros	1200 euros
Association bagnolaise (1 location gratuite/an)	150 euros	200 euros	1000 euros
Salle des Marronniers			
- Location gratuite pour les activités et les réunions des associations			
- Location pour activité « commerciale » : forfait de 90 euros ; caution de 500 euros			

- Correction de la surface erronée de la superficie de la vigne louée en fermage à Laurent Gay : avenant au bail.

## EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération 20211125-1 – Demande de subventions des associations

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2021 en déposant un dossier en mairie. 9 dossiers ont été reçus en mairie.

Lors de l'instruction des demandes de subvention, les projets des associations sont étudiés et l'impact du Covid-19 sur l'activité et le fonctionnement de certaines associations est pris en compte.

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le maire et de l'adjointe en charge des associations, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'allouer aux associations les montants tels que présentés dans le tableau ci-après au titre de l'année 2021 :

	Association	Montant attribué
1	ADMR	2100 euros
2	EBBO (basket)	750 euros
3	Ruban Beaujolais (GRS)	750 euros
4	Sou des écoles laïques de Bagnols	500 euros
5	J'entraide pour un toit (maison de Sophonie)	300 euros
6	TCB (Tennis Club de Bagnols)	200 euros
7	Mines de Liens	300 euros
8	L'Aire Aérée	200 euros

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **CHARGE** Monsieur le maire de faire part de la décision d'attribution aux associations ;
- **CHARGE** Monsieur le maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

**Vote, unanimité.**

**Délibération 20211125-2 – Attribution de chèques loisirs bagnolais 2021**

Afin de favoriser la pratique locale d'activités culturelles et sportives, la mairie octroie aux jeunes Bagnolais et Bagnolaises de 18 ans maximum qui en font la demande avant le 30 octobre un chèque Loisirs Bagnolais de 18 euros maximum pour la pratique annuelle d'une activité culturelle ou sportive dans une association située sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais-Pierres dorées.

Pour la saison 2021-2022, 41 chèques Loisirs Bagnolais ont été attribués. Trois ont été annulés du fait des familles (non-inscription de l'enfant à l'association), et deux sont à ce jour non revenus en mairie. Le tableau des chèques Loisirs Bagnolais attribués pour la saison 2021-2022 est le suivant :

1	Les Fauvettes des Pierres Dorées - Val d'Oingt	180 euros	10 chèques
2	Amicale laïque judo club Buisantin - Val d'Oingt	36 euros	2 chèques
3	Sud Azergues Foot - Châtillon	36 euros	2 chèques
4	Olympique Sportif Beaujolais OSB - Val d'Oingt	126 euros	7 chèques
5	EBBO - Val d'Oingt	36 euros	2 chèques
6	Ruban du Pays Beaujolais - Bagnols	144 euros	8 chèques
7	Shazza'am - St Vérand	36 euros	2 chèques
8	T3C Tennis - Châtillon	18 euros	1 chèque
9	Cap Générations - Châtillon	36 euros	2 chèques
10	Entrechat - Châtillon	18 euros	1 chèque
11	Basket club - Pommiers	18 euros	1 chèque
	Total	684 euros	38 chèques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'octroyer les montants ci-dessus aux associations mentionnées.

- **CHARGE** Monsieur le maire de faire part de la décision d'attribution aux associations ;
- **CHARGE** Monsieur le maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

**Vote, unanimité.**

**Délibération 20211125-3 – Délibération d'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Bagnols a été engagée.

Le projet de modification simplifiée n°1 porte sur l'évolution de l'OAP du quartier du Plan afin de permettre un aménagement par phases de cette zone.

Une demande d'examen au cas par cas a été présentée le 12 juillet 2021 à l'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes laquelle a décidé le 2 septembre 2021 que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Bagnols n'est pas soumis à évaluation environnementale.

La commune a reçu six avis émanant des personnes publiques notifiées :

- Préfet du Rhône – Direction départementale des territoires – Avis favorable,
- Agricultures & Territoires – Chambre d'agriculture Rhône – Aucune observation,
- CCBPD – Avis favorable,
- Mairie de Val d'Oingt – Aucune observation,
- Mairie de Moiré – Avis favorable,
- Mairie de Frontenas – Aucune observation.

Pendant la période de mise à disposition, une observation a été formulée par écrit par un habitant de la commune. Des observations orales ont été formulées par plusieurs habitants lors des rencontres avec les élus. Aucune opposition au projet n'a été formulée et Monsieur le maire propose au conseil municipal de tirer un bilan positif de la mise à disposition du public.

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2015 ayant approuvé le PLU ;

**Vu** l'arrêté 2021-039 en date du 3 juin 2021 prescrivant la procédure de modification simplifiée ;

**Vu** la délibération 20210610-05 en date du 10 juin 2021 définissant les modalités de mise à disposition ;

**Vu** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU et l'exposé de ses motifs ;

**Vu** la notification du projet au préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme opérée en date du 7 juin 2021 ;

**Vu** la décision de l'autorité environnementale en date du 2 septembre 2021, les avis exprimés par les personnes publiques notifiées et pendant la période de mise à disposition ;

**Entendu** la présentation de Monsieur le maire du bilan de la mise à disposition ;

**Considérant** que les résultats de la mise à disposition du public ne justifient pas de changement dans le projet de modification simplifiée du PLU ;

**Considérant** que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée des membres présents et représentés

- TIRE un bilan positif de la mise à disposition,
- APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département.

La présente délibération produira ses effets juridiques, conformément à l'article L.153-48 du Code de l'urbanisme, à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

La modification simplifiée n°1 du PLU approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Bagnols, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Vote à l'unanimité.**

#### **Délibération 20211125-4 – Délibération approuvant la présentation du RPQS AC/ANC 2020 du SAVA**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

**Vu** le rapport 2020 du SAVA sur le prix et la qualité du service public reçu le 18 octobre 2021 ;

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport. Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport 2020 du SAVA.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport 2020 du SAVA sur le prix et la qualité du service public

**Vote à l'unanimité.**

#### **Délibération 20211125-5 – DGF 2022 - Actualisation de la voirie classée dans le domaine public communal dans la cadre de la dotation globale de fonctionnement 2022**

Monsieur le Maire expose qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie communale. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2334-1 et L2334-39 ;

**Vu** l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

**Vu** le décret n°64 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales ;

**Vu** le Code de la voirie routière (et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12) déterminant le droit applicable à la voirie communale,

**Considérant** le tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération,

**Considérant** que le linéaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 18,667 km ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARRÊTE** le linéaire de la voirie communale à 18,667 km ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF 2022 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

#### **Délibération 20211125-6 – Décision modificative n°4 du budget 2021**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 350 €
67443 aux fermiers et aux concessionnaires	- 350 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative.

#### **Délibération 20211125-7 – Délibération accordant l'aide pour une famille pour le loyer à hauteur de 224€ et le paiement de la taxe d'habitation pour 138€, soit 362 €**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception par la Maison du Rhône (Département du Rhône) d'une demande d'aide pour une famille dans le cadre des missions de la commission Action sociale. La demande fait état d'une famille de Bagnols qui, après avoir eu des problèmes de santé, reste encore dans une situation fragile avec des ressources faibles. La commission Action sociale de Bagnols est sollicitée pour prendre en charge la redevance TV, soit 138,00 € et leur part du loyer d'octobre 2021, soit 224,00 €. Cette demande est étayée d'un avis très favorable de la Maison du Rhône.

La commission Action sociale de Bagnols, après s'être réunie, a décidé de répondre avec un avis très favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder cette aide d'un montant total de 362 €.

#### **INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

##### **Point effectué par Jean-François FADY**

- Octroi de subventions par le Département : remplacement de fenêtres : 29662 €, aménagements école : 11650 €, actions de sécurisation : 2586 €,
- Dossier d'information mairie (DIM) sur antenne Bouygues Telecom : DP déposée en mairie, courrier adressé au sous-préfet,
- La mairie a organisé une réunion d'information des agents sur l'instauration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP); les entretiens professionnels annuels auront lieu à partir du 6 décembre,
- Le maire, les adjointes et adjoints, et la commission Finances se réunissent le 3 décembre pour commencer la préparation du budget 2022.

##### **Point présenté par Anne LEROUX**

## Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2021

- Scolaire : 1<sup>er</sup> conseil d'école 8/11/2021 ; 91 enfants scolarisés sur 4 classes ; estimation 2022 à 82 enfants ; de nombreuses activités et sorties sont prévues par l'équipe pédagogique avec le soutien du Sou des écoles. La commune soutiendra ces projets,
- Beaucoup d'enfants inscrits à la cantine cette année ainsi qu'à la garderie,
- Repas de Noël pris en charge par la commune et ouvert à tous les enfants de l'école le jeudi 16 décembre avec animation par la chorale Iconia.
- Action sociale : un tiers des aînés sont inscrits pour le repas organisé le dimanche 16 janvier. Un tiers vont recevoir un colis et un tiers un bon d'achat dans un commerce local,
- Collecte solidaire de jeux et jouets organisée par la commission Action sociale. Dépôt de jeux et jouets en mairie jusqu'au 10 décembre.

### Point effectué par Laurent GAY

- Devis en cours pour le toit-terrasse de la salle des fêtes ainsi que pour la pompe à chaleur du local médical communal,
- Changement des fenêtres prévu pour 2022-2023,
- Elagage en cours route de la Goutte Bois Dieu,
- Participation citoyenne : réunion publique 5/11/2021 ; une douzaine de personnes se sont proposées pour être référents de la commune.

### Point effectué par Thierry TRONCY

- Sensibilisation demandée par la CCBPD pour le respect des consignes de tri emballages légers,
- Les décorations de Noël seront posées prochainement,
- Géopark : réussite de l'inauguration de la table d'orientation ; remerciements à tous les participants à ce bel événement organisé en commun avec l'association Mémoire et Patrimoine,
- Dans le cadre de la convention avec Demain c'est ici et maintenant, 1<sup>ère</sup> réunion avec l'association la LPO (Ligue de protection des oiseaux) ; des actions seront prochainement décidées,
- Le projet mairie-agence postale avance,
- Projet de réalisation d'un plan actualisé de la commune avec les noms de rue.

### Point présenté par Audrey BARON-GUTTY

- Accueil d'une stagiaire au secrétariat de mairie en janvier-février 2022,
- Copil Eglise : RDV prochainement avec les architectes pour choix définitif,
- Réseau Bibliothèques : réflexion initiée par le Département pour une complémentarité de l'offre de lecture publique et culturelle sur le territoire,
- Vœux du maire : organisation en cours,
- Bulletin 2022 en cours d'élaboration ; diffusion prévue en février 2022.

### QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 6 janvier 2022 à 20h,
- Cérémonie des vœux : vendredi 14 janvier 2022 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,



Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,



Jean-François FADY